



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 29 OCTOBRE 2025

Convocation du 22 octobre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etait excusé : M. Daniel PICOT

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-35 – DECISION MODIFICATIVE N° 2025-1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2025-14 du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal de la commune ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025

RECETTES			DEPENSES		
FONCTIONNEMENT					
CHAP	CPTE	0.00	CHAP	CPTE	0.00
			011	615221	-965.59
			042	6811	965.59
INVESTISSEMENT					
CHAP	CPTE	174 227.28	CHAP	CPTE	174 227.28
001	001	173 261.69	20	202	13 261.69
040	2804182	965.59	21	2151	160 965.59
		174 227.28			174 227.28

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n° 2025-1 au budget principal de la commune tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Monlet, le 29 octobre 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER